

Prochaine conférence-débat du comité local
d'Attac La Ciotat

JEUDI 25 FÉVRIER À 18H30

à la Maison des Associations, Place Évariste Gras, 13600 La Ciotat

État d'Urgence*

Déchéance de la Nationalité

Que contient le projet de loi ?

Quelles conséquences pour nos libertés ?

Quel danger pour la démocratie ?

Pour nous éclairer et en débattre nous avons invité
André Koulberg, Philosophe.



L'ÉTAT D'URGENCE PERMET

D'ASSIGNER

à résidence des personnes
sur simple décision du ministre
donc sans le contrôle d'un juge.

DE PERQUISITIONNER

de jour comme de nuit
chez des personnes
sans contrôle préalable d'un juge.

DE DISSOUDRE

très rapidement des
associations et d'interdire des rassemblements
ou des manifestations.

© Dessin réalisé par Sergio Aquino pour le magazine La Chronique

DES MOTIFS VAGUES ET DES EXPLICATIONS INSUFFISANTES

L'état d'urgence a été déclaré par décret en date du 14 novembre 2015, au lendemain des attentats qui ont frappé notre pays.

Depuis la déclaration de l'état d'urgence en France, les autorités ont comptabilisé 3210 perquisitions. Plus de 400 personnes ont été assignées à résidence et 12 lieux de cultes fermés.

Comité local attac La Ciotat



